Pré-demande à faire en ligne sur ants.gouv.fr Imprimer le récapitulatif et le rapporter non signé lors du RDV

+ Timbre fiscal (pour les passeports et CNI perdues/volées)

Passeport: 86 € adulte / 42 € à partir de 15 ans / 17 € jusqu'à 14 ans CNI perdue/volée : 25 €

Paiement en ligne sur le site ants.gouv.fr ou auprès d'un buraliste agréé

La présence du demandeur est obligatoire lors du rendez-vous, qu'il soit majeur ou mineur

PERSONNE MAJEURE	PERSONNE MINEURE (obligatoirement accompagnée d'un parent)
<u>Carte d'identité</u> ou <u>passeport</u> en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans	<u>Carte d'identité</u> ou <u>passeport</u> en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans
Ou	Ou
<u>Copie intégrale</u> de l'acte de naissance de moins de 3 mois du demandeur	Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois du demandeur
+ <u>livret de famille</u>	+ <u>livret de famille</u>
	+ <u>pièce d'identité des parents</u>
En cas de divorce	En cas de divorce des parents
Fournir <u>l'original du jugement</u> autorisant le port du nom de l'ex-conjoint pour les femmes	Fournir <u>l'original du jugement de divorce</u> en intégralité
+ <u>livret de famille</u>	+ autorisation manuscrite de l'autre parent
	+ sa carte d'identité
En cas de changement de situation matrimoniale	Cas particulier (changement de nom, changement de prénom, naturalisation)
Veuvage Fournir <u>l'acte de décès</u> du conjoint	Merci d'apporter tous les documents justificatifs relatifs à votre situation
Mariage Fournir <u>l'acte de mariage</u>	

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

ORIGINAL DE LA FACTURE

Avis d'imposition (préconisé) – Eau – Électricité – Téléphone

Si pas de justificatif de domicile à son nom, fournir :

Facture hébergeant + Attestation manuscrite hébergeant + Carte d'identité hébergeant

1 plaquette de photos d'identité couleur de moins de 6 mois

(format photomaton)

Bouche fermée – Front dégagé – Cheveux derrière les oreilles (IMPORTANT) Sans lunettes – Sans accessoires dans les cheveux – Cou et nuque dégagés

Privilégier les photos chez un photographe agréé

En cas de non restitution de l'ancien titre

CERFA Déclaration de perte ou déclaration de vol en gendarmerie + copie de la carte d'identité perdue/volée ou tout autre document avec photo (permis, carte vitale...)

Timbre fiscal de 25€

(en ligne sur le site ants.gouv.fr ou chez un buraliste agréé)